



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

0353

27 FEV. 1991

Vera l'objet d'un
communiqué de presse
après signature de
l'accord.

Berne, le 28 janvier 1991

MALI : Programme d'appui à la foresterie du Mali
Phase 1991-1994

Vu la proposition du DFAE du 28 janvier 1991

Vu les résultats de la procédure du co-rapport, il est

d é c i d é

INTRODUCTION

d'accorder une assistance financière et technique en faveur du Mali de Fr.s. 12'646'000.-- pour la poursuite du programme d'appui à la foresterie du Mali (phase 1991-1994). Ce montant est imputé au crédit de programme de 3,3 milliards de francs concernant la continuation de la coopération technique et l'aide financière bilatérale en faveur des pays en développement selon l'AF du 4 octobre 1990 et sera imputé au crédit de programme après son entrée en vigueur. Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à l'article budgétaire 0202-3600.

Pour extrait conforme

Le secrétaire

Protokollauszug an:			
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage			
z.V. / z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X	EDA	12	-
	EDI		
	EJPD		
	EMD		
X	EFD	7	-
X	EVD	7	-
	EVED		
	BK		
X	EFK	2	-
X	Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Fera l'objet d'un
communiqué de presse
après signature de
l'accord

Berne, le 28 janvier 1991

AU CONSEIL FEDERAL

**MALI : Programme d'appui à la foresterie du Mali
Phase 1991 - 1994**

I

INTRODUCTION

Cette proposition recommande l'octroi d'un crédit non remboursable de Frs. 12'646'000.-- destiné à appuyer financièrement et techniquement les efforts faits par le Service des Eaux et Forêts du Mali et la population, tout particulièrement au sud du pays, pour lutter contre la désertification par la protection et l'aménagement des ressources forestières et pour former le personnel qualifié dont le pays a besoin à cet effet.

Dans un pays du Sahel tel que le Mali, entièrement agricole et situé dans l'écosystème fragile des zones aride et semi-aride, la forêt et les arbres jouent un rôle de première importance.

De plus, en raison de l'accroissement démographique naturel et d'un flux de population important du nord vers le sud du pays, dû à la sécheresse persistante dont souffre le Sahel depuis plus de 15 ans, le sud du Mali, zone d'implantation de l'action décrite ci-après, est soumise à d'intenses pressions. Ces dernières rendent d'autant plus urgents la préservation de la forêt naturelle et l'aménagement et la gestion concertée des terroirs.

Lancé en 1981, le Programme d'appui à la foresterie du Mali (PAFOMA), composé de plusieurs actions complémentaires, a pour but l'aménagement progressif, dans une perspective agro-sylvo-pastorale, de la région en question et le rétablissement d'un équilibre satisfaisant entre les besoins de l'homme en produits forestiers et les ressources disponibles. Il se distingue par :

- la référence à l'environnement : il fait partie des efforts qui sont faits au Mali dans le cadre du Plan national de lutte contre la désertification (PNLCD)
- l'accent mis sur l'association de la population aux actions entreprises de manière à ce qu'elle fasse autant que possible siennes les dites actions

- le souci de contribuer à l'évolution du service national des eaux et forêts vers des conceptions accordant une plus large place à l'appui-conseil de la population, d'une part, ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles d'autre part.

Depuis 1981 jusqu'à ce jour, il a été libéré en faveur du PAFOMA 25.9 millions de francs en coopération financière auxquels se sont ajoutés 17.85 millions engagés sous forme de coopération technique.

Le bilan global obtenu par le PAFOMA est très encourageant, tant au niveau des résultats concrets (reboisement villageois, changement d'attitude des agents forestiers, formation, etc.), que des perspectives actives pour la période à venir.

II

LE PROGRAMME

Le Programme d'Appui à la Foresterie du Mali couvre toute la Région de Sikasso (77'000 km², soit près de deux fois celle de la Suisse) qui compte 1,3 million d'habitants (voir carte du Mali et de la Région de Sikasso en annexe).

1. Activités et structure

Les activités du programme consistent à :

- appuyer la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) dans la définition et la mise en oeuvre d'une politique considérant les groupes de base comme les dépositaires et les gestionnaires des ressources naturelles
- dégager par une recherche d'accompagnement les connaissances et les techniques appropriées pour une meilleure gestion des écosystèmes de la région
- classer des terrains d'après leur vocation et créer des réserves de végétation naturelle sous forme de forêts villageoises ou domaniales
- encourager et aider la population à entreprendre des reboisements villageois et à protéger et mettre en valeur les restes de forêts naturelles et améliorer les techniques de production
- former au niveau national des agents techniques de terrain dans une optique correspondant aux nouvelles tâches du service forestier et offrir des recyclages aux anciens.

Les activités du programme sont régies par des Plans Directeurs quadriennaux complétés par des Plans d'Opération annuels plus détaillés.

Le programme intègre des apports de coopération financière et de coopération technique. L'engagement des fonds s'effectue sur la base des plans d'opération annuels approuvés par les parties malienne et suisse.

2. Les principaux résultats

2.1. Niveau institutionnel

Le PAFOMA contribue de manière importante à l'évolution du service forestier. En région de Sikasso, celui-ci passe progressivement d'un service de conservation des ressources autoritaire et policier à un service d'appui et de conseils à la gestion des ressources naturelles par les populations.

Sur le plan national, outre les répercussions de la formation-recyclage effectuée à Tabakoro, la réalisation d'une étude sur la police forestière a débouché sur différentes propositions dont la plupart ont été reprises par un séminaire national sous forme de recommandations au Gouvernement. Traitées en Conseil des Ministres, certaines de ces recommandations ont déjà reçu des applications effectives (traitement judiciaire des amendes, réparation locale du dommage).

2.2. Niveau réalisations

- Les appuis à la population, plus de 700 villages concernés, ont permis de réaliser, entre autres :
 - . 2800 ha de plantations villageoises et la préservation de 2200 ha de forêts villageoises
 - . 294 pépinières villageoises, scolaires et de cercle pour une production annuelle de 800'000 plants env.
 - . des appuis à 16 associations d'apiculteurs, et la réalisation de plus de 800 ruches améliorées
 - . la collaboration intersectorielle avec les autres services régionaux en matière d'aménagement et gestion des terroirs villageois
- En matière de couverture forestière, il y a eu :
 - . 390'000 ha de forêts classées (près de 5 % de la superficie totale de la région)
 - . près de 1'000 km de pare-feux ouverts
 - . une recherche d'accompagnement sur les essences locales et exotiques, reboisements villageois, agroforesterie, plantations industrielles (600 ha), plantations d'enrichissement, régénération naturelle et gestion des forêts domaniales

Depuis 1990, les cadres maliens assument la responsabilité des actions. Un appui à la gestion financière et comptable par une fiduciaire locale et un contrôleur de gestion expatrié a été mis en place.

3. Phase 1991 - 1994 : contenu du programme

L'atelier de synthèse des auto-évaluations de 1989 des composantes du programme a servi à préciser les orientations du programme, définies dans les plans directeurs 1991 - 1994, dont les points saillants sont :

- l'évolution des stratégies et politiques au niveau national et leur application en région de Sikasso

- la recherche d'accompagnement sur les écosystèmes forestiers et les problèmes de gestion de l'environnement par la population
- la formation-recyclage des forestiers afin de les préparer aux nouvelles orientations du service.

3.1. Appui à la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF)

A la demande du Mali, un conseiller expatrié sera mis à la disposition de la DNEF pour soutenir la mise en place des nouvelles idées maîtresses du service forestier, en particulier :

- le suivi des dossiers police forestière, feux de brousse, foncier, et aménagement et gestion des terroirs et gestion des ressources naturelles
- l'incitation à la concertation des aides dans ce secteur notamment par la participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Plan d'action forestier tropical (PAFT), Mali
- la participation au suivi opérationnel du PAFOMA.

3.2. Appui au Centre de formation pratique forestier, Tabakoro

La formation de base a pour objectif de former des agents avec une grande ouverture au monde rural. Organisée en modules (techniques forestières, gestion des ressources naturelles, connaissances du milieu rural et connaissances générales) et axée sur la pratique (70 %).

Les recyclages s'organisent, soit sous forme de sessions de 10 à 15 jours sur des thèmes correspondant aux nécessités exprimées en matière de gestion des ressources naturelles, soit en sessions "à la carte" pour des néo-alphabètes, des jeunes en perspective de leur insertion professionnelle ainsi que pour des structures désireuses de former spécifiquement leur personnel.

3.3. Appui à la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Sikasso (DREF)

La poursuite de la transformation du service forestier en un service d'appui-conseil aux populations rurales constitue l'axe central de cet appui. Les actions de la DREF porteront notamment sur l'aménagement et la gestion du terroir qui représente un cadre pluridisciplinaire d'appui des services techniques et l'animation et la sensibilisation à la gestion des ressources naturelles.

Les plans d'opérations annuels fixent les objectifs quantitatifs et qualitatifs sur la base d'auto-évaluations et d'enquêtes villageoises.

3.4. Appui à l'Opération Aménagement et Reboisement de Sikasso (OARS)

La réorientation et la restructuration de l'OARS, conçue initialement comme une entreprise économique et commerciale, n'a pu se faire en 1990, aussi la DDA accepte de

financer une période complémentaire de 2 ans, afin que la nouvelle structure puisse démontrer qu'elle est capable, dans 3 forêts classées de mettre au point des modalités d'aménagement et de gestion de forêts classées en cherchant un compromis entre leur sauvegarde et la satisfaction des besoins des populations riveraines et des techniques d'aménagement de forêts naturelles.

3.5. Appui à la dynamique paysanne

La population rurale des cercles cotonniers de Koutiala et Yorosso au Nord de la région de Sikasso est confrontée depuis plusieurs années à une dégradation accélérée de son environnement. Des initiatives d'autopromotion se font jour, avec des problèmes d'organisation, de communications et de confiance en elles-même. Nous proposons de soutenir ce mouvement de prise de responsabilités en favorisant les échanges entre les divers groupes émergents et entre ceux-ci et d'autres organisations paysannes plus anciennes de la région sahélienne.

4. Moyen à mettre en oeuvre

4.1. Coopération financière

La plupart des équipements et infrastructures ayant été mis en place au cours des phases précédentes, 85 % des moyens octroyés par la Suisse au titre de la coopération financière pour la phase 1991-1994 sont destinés au fonctionnement. La participation du Gouvernement du Mali représente près du $\frac{1}{4}$ des dépenses du programme.

Les investissements prévus comprennent essentiellement le renouvellement de véhicules et d'équipements amortis ainsi que quelques constructions modestes liées à la décentralisation de certaines actions.

4.2. Coopération technique

La poursuite du programme nécessite encore le concours de 6 coopérants (durant la première phase 10 coopérants y étaient affectés) avec les frais que cela comporte, l'engagement de consultants pour certaines tâches et études spécifiques et l'accompagnement fiduciaire - contrôle des procédures et de gestion.

4.3. Suivi-évaluation

La supervision du projet sera assurée par la Direction Nationale des Eaux et Forêts agissant pour le Ministère de l'Environnement et de l'Elevage qui représente le Gouvernement du Mali (GRM), Intercooperation, le BUCO-DDA, l'Institut d'Economie Rurale, le Comité Local de Développement (CLD) et les représentants des populations locales.

- 6 -

5. Budget récapitulatif de l'apport suisse5.1. Coopération financière

Subvention non remboursable pour
participation au fonctionnement
et nouveaux investissements Frs. 6'588'000.--

5.2. Coopération technique

Experts, consultants, contrôle
de gestion, frais de régie Frs. 6'058'000.--

TOTAL COOPERATION FINANCIERE
ET TECHNIQUE Frs. 12'646'000.--
=====

6. Organisations responsables

6.1. Du côté Suisse : la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire, laquelle continuera à déléguer la responsabilité de l'exécution du projet à Intercooperation, Berne, régisseur

6.2. Du côté Malien : le Ministère de l'Environnement et de l'Elevage

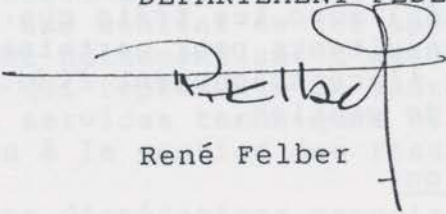
III

L'Office fédéral des Affaires économiques extérieures et l'Administration fédérale des Finances ont pris connaissance de la présente requête. Ils en recommandent l'acceptation.

IV

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES



René Felber

Annexe: Carte du Mali et de la Région de Sikasso
Projet de décision

Extrait du procès-verbal:

- EDA 12 p/exécution
- EVD 7 (GS 5, BAWI 2) p/connaissance
- FINDEL 2 p/connaissance

Pour co-rapport à:

- Département de l'Economie publique
- Département fédéral des finances

Pour extrait conforme

Le secrétaire

SITUATION DU PROGRAMME D'APPUI À LA FORESTERIE DU MALI

MALI : Programme d'appui à la foresterie du Mali
Phase 1991-1994

Vu la proposition du DFAE du 28 janvier 1991

Vu les résultats de la procédure du co-rapport, il est

d é c i d é

d'accorder une assistance financière et technique en faveur du Mali de Fr.s. 12'646'000.-- pour la poursuite du programme d'appui à la foresterie du Mali (phase 1991-1994). Ce montant est imputé au crédit de programme de 3,3 milliards de francs concernant la continuation de la coopération technique et l'aide financière bilatérale en faveur des pays en développement selon l'AF du 4 octobre 1990 et sera imputé au crédit de programme après son entrée en vigueur. Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à l'article budgétaire 0202-3600.

Pour extrait conforme

Le secrétaire

SCHEIDZISERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FEDERAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERAL SVIZZERO

à la proposition de crédit
no

27 FEV. 1991

SITUATION DU PROGRAMME D'APPUI A LA FORESTERIE DU MALI

